

Afrique du Sud : la décision de quitter la CPI bloquée

BBC Afrique, 22 février 2017 Un tribunal sud-africain a invalidé la décision du gouvernement de se retirer de la Cour pénale internationale sans consulter le parlement. Les juges de la Haute Cour de justice sud-africaine ont estimé que le retrait de la Cour pénale internationale du pays était "inconstitutionnel et invalide". D'après eux, le gouvernement a "délibérément contourné le Parlement" lorsqu'il a commencé le processus de retrait. Le président et le gouvernement "doivent retirer leur notification dès que possible", a ajouté le juge.

La ministre sud-africaine des Affaires étrangères, Maïté Nkoana-Mashabane, indiquait que "les obligations du pays au regard de la résolution pacifique des conflits étaient parfois incompatibles avec l'interprétation donnée par la Cour pénale internationale" pour justifier le retrait du pays de la CPI. Le gouvernement sud-africain avait annoncé en octobre dernier sa décision de quitter la CPI après la polémique causée par son refus d'interpeller sur son sol le président soudanais Omar el-Béchet, poursuivi pour génocide et crimes contre l'humanité. Mandat d'arrêt L'Afrique du Sud avait été vivement critiquée en 2015 par des organisations de défense des droits de l'homme pour avoir permis au président soudanais, en visite dans le pays, d'échapper à une arrestation de la CPI. Omar el-Béchet avait quitté l'Afrique du Sud, à la fin d'une réunion de l'Union africaine, alors qu'un juge sud-africain muni d'un mandat d'arrêt de la CPI cherchait à le faire arrêter. La Cour pénale internationale est souvent accusée de ne poursuivre que des dirigeants africains, en ignorant ceux des autres régions du monde qui ont ratifié son statut fondateur. L'Afrique du Sud était le deuxième pays à annoncer son retrait de la CPI après le Burundi.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});